RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

18/02/2025

N° E25000015 / 30

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commissaire du 18/02/2025

CODE : 1

Vu enregistrée le 05/02/2025, la lettre par laquelle M. le Maire de la commune de GENERAC demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de GENERAC ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Guy FREMAUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Alain ORIOL est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune de GENERAC, à Monsieur Guy FREMAUX et à Monsieur Alain ORIOL.

Fait à Nîmes, le 18/02/2025

le président,

Christophe CIRÉFICE